

La désignation des évêques au premier siècle du " Patronage " en Amérique latine (1504-1620)

par ENRIQUE DUSSEL

Enrique Dussel est né le 24 décembre 1934, à La Paz (Argentine). Il est catholique. Il a étudié, en Argentine, à l'Université Nationale de Cuyo, et, en Europe, aux Universités de Louvain, Mayence, Münster, Madrid, à la Sorbonne et à l'Institut Catholique de Paris. Docteur en philosophie (1957), docteur de l'Université (Paris, Sorbonne, 1967) et licencié en théologie, il est professeur d'histoire et de philosophie à l'Institut Pastoral Latino-américain (dépendance de CELAM, Quito, Équateur), et professeur d'éthique à l'Université Nationale de Cuyo.

Mentionnons parmi ses publications : *Hipótesis para una historia de la Iglesia en América Latina* (Hypothèse pour une histoire de l'Église en Amérique Latine), 1967 seconde édition sous le titre *América Latina en la Historia de la salvación : 1492-1971* (L'Amérique Latine dans l'histoire du salut), Barcelone, 1972; *El humanismo semita* (L'humanisme sémite), Buenos Aires, 1969; *Historia del catolicismo popular en Argentina* (Histoire du catholicisme populaire en Argentine), Buenos Aires, 1970; *Para una destrucción de la historia de ética* (Pour une destruction de l'histoire de l'éthique), Paraná, 1972; *La dialéctica hegeliana* (La dialectique d'Hegel), Mendoza, 1972.

Bien que l'on n'ait pas encore pris en considération, dans les histoires générales de l'Église, l'Amérique Latine (qui comprend aujourd'hui trente pour cent du catholicisme mondial, et qui, en l'an 2000, dépassera cinquante pour cent), celle-ci possède une évolution propre à partir du xv^e siècle, représentant l'unique « chrétienté coloniale » — dépendante (depuis 1492) de l'Espagne et de l'Europe d'alors, sous la domination, même religieuse, de la chrétienté latine (à partir de 485, alors que le Pape occupait pratiquement la place de l'Empereur latin), ou byzantine (après la fondation de Constantinople en 330). Le corps épiscopal latino-américain a participé de plus en plus largement aux événements universels de l'Église. 601 évêques de ces pays furent présents au Concile Vatican II. Par contre, à Vatican I, ils n'étaient que 65. Aucun évêque latino-américain n'assista au Concile de Trente, à cause de l'obstruction du « Patronage » espagnol, nombreux pourtant furent ceux qui essayèrent d'y participer, comme par exemple les évêques

Zumárraga de Mexico et Vasco de Quiroga de Mechoacan¹. Un évêque assista par hasard en 1517 à une session du Concile de Latran, c'était Don Alexandre de Geraldini, évêque de Saint-Domingue.

I. SIGNIFICATION DE L'ÉPISCOPAT LATINO-AMÉRICAIN AU XVI^e SIÈCLE

En Amérique, par contre, l'épiscopat produisit un véritable mouvement conciliaire, de type pastoral et évangéliste. Les importants conciles provinciaux (depuis celui de Lima en 1552 jusqu'à celui de 1774 à l'époque coloniale), qui culmineront au XIX^e siècle avec le premier concile continental de l'Église catholique (*I^{er} Concile Plénier d'Amérique Latine*, Rome, 1899) seront utilisés par de nombreux synodes diocésains bien adaptés à la réalité régionale. Nous avons pu relever jusqu'à 78 synodes latino-américains entre 1536 et 1636. Ce conciliarisme traditionnel latino-américain permettra la formation du conseil épiscopal latino-américain (le CELAM, depuis 1955) et la réunion de la *seconde Conférence épiscopale latino-américaine* de Medellin (1968).

Au XVI^e siècle, cet épiscopat, élu selon le système de « Patronage », signifie néanmoins le cœur même de la vie culturelle, et soi-disant religieuse, des colonies. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de fonder les collèges et les universités, d'installer l'imprimerie, d'organiser les missions, de s'engager avec leur autorité paternelle dans toutes les questions de la vie quotidienne économique, sociale, politique, militaire, etc., des colonies américaines.

Mais, ce qui est beaucoup plus important, pour son actuelle signification mondiale, c'est qu'il y eut une génération épiscopale (entre 1544 et 1568) qui compromit tout le poids de l'institution ecclésiastique dans la protection de l'Indien (la « *protectoria* »). Furent remarquables entre autres Zumárraga en fondant le premier séminaire pour Indiens à Tlaltelolco, ou Vasco de Quiroga en organisant 150 communautés de mille Indiens (premières expériences de ce que l'on appellera par la suite les *réductions* (= villages d'Indiens baptisés — avec communauté de biens), ou saint Thuribio de Mogrovejo à Lima par ses héroïques vertus de pasteur réformé. (On doit se souvenir que l'épiscopat latino-américain jaillit au sein de l'esprit de la réforme de Cisnéros; leur esprit de pau-

1. Pour une vue générale de l'Histoire de l'Église en Amérique Latine, voir mon ouvrage *Hypothèse pour une Histoire de l'Église en Amérique Latine*, Estela, Barcelone, 1967 (une seconde édition étoffée paraîtra sous le titre de *Amérique Latine dans l'Histoire du Salut, 1492-1971*, Nova Terra, Barcelone, 1972. — Pour l'épiscopat, voir la bibliographie contenue dans mon ouvrage *Les évêques hispano-américains, défenseurs et évangélistes de l'Indien (1504-1620)*, Steiner Verlag, Wiesbaden, 1970, pp. 1-LXI (original en castillan complet dans une édition rotaprint, *El episcopado hispanoamericano. Institución misionera en defensa del indio (1504-1620)*, CIDOC, Cuernavaca, collection « Sondeos », n^{os} 33-38, 71-72, vol. I-XI, 1969-1971).

veté était exemplaire, de même que leur conduite personnelle : parmi les 157 évêques résidants entre 1504 et 1620, nous n'avons pas trouvé une seule accusation dans ce sens.) Plus remarquable encore fut le travail de l'évêque de Chiapas, Bartolomé de las Casas, qui ne put résider dans son diocèse plus de quelques mois, parce qu'il fut expulsé par ses fidèles espagnols pour avoir pris la défense de l'Indien; ou d'Antonio de Valdivieso qui mourut martyr, assassiné par le Gouverneur du Nicaragua en 1550, pour avoir protégé ses Indiens; ou de Pablo de Torrès, évêque de Panama envoyé comme un criminel en Espagne, pour la même raison; ou de Juan del Valle, évêque de Popayan, qui, ne pouvant plus rien faire pour ses Indiens, s'en fut à l'audience de Santa-Fe de Bogota et au Conseil des Indiens en Espagne puis, n'étant pas écouté, se dirigea vers le Concile de Trente, mais mourut dans le Sud de la France avant d'y arriver; ou d'Agustin de la Coruña que capturèrent les chefs des régions indiennes dans sa propre cathédrale et qui, pendant cinq ans, fut privé de liberté, parce qu'ils ne pouvaient plus supporter l'action persévérante de l'évêque en faveur de l'Indien. Le livre prophétique de Bartolomé : *La Destruction des Indiens*, l'une des plus importantes pages de l'histoire sociale de l'époque moderne, est l'un des documents de cet épiscopat latino-américain, exemple actuel de bien des peuples subordonnés et opprimés qui attendent leur libération du colonialisme ou du néocolonialisme.

II. LE « PATRONAGE » DE L'ESPAGNE EN AMÉRIQUE AU XVI^e SIÈCLE

Dans les pays ibériques, l'Église fut liée à la couronne du Portugal et d'Espagne par la politique absolutiste des monarques qui développèrent anormalement la tradition des Wisigoths et, à cause de la faiblesse de Rome, elle avait besoin en Italie et en Europe de l'appui de l'Espagne. Le Portugal obtint le premier de Rome la *possession* des terres prises aux sarrasins en Afrique du Nord². Rapidement l'Espagne acquit le même *jus patronatus* pour se garantir un plein pouvoir dans les Iles Canaries (1418). Il faut aussi beaucoup tenir compte de ce que les Rois catholiques Isabelle et Fernando obtinrent la bulle *Provisionis nostrae* pour l'organisation de la dernière croisade contre Grenade et celle de *Dum ad Illam* (1486), par laquelle la couronne se réservait toutes sortes de pouvoirs sur l'Église qui s'organiserait sur la terre des infidèles arabes. C'est pour cela que la conquête de Grenade (1492) et le « patronage » qui s'exerce sur elle est la préhistoire du « patronage » de l'Église américaine, engendrée par la découverte de Christophe Colomb de cette même année (1492). Par les bulles *Inter caetera* et *Eximiae devotionis* (1493), Fernando de Aragon se mit à organiser ce qui s'appellera le système de « patro-

2. *Aeterni Regis* du 8 janvier 1455 (*Bullarum Patronatus Portugalliae Regnum*, ed. Paiva-Manso, Lisbonne, 1968, t. I, p. 49).

nage » hispano-américain, par lequel il possédait le droit de proposer des évêques, d'indiquer les limites des évêchés et des paroisses, d'envoyer des religieux et des missionnaires, de posséder les dîmes de l'Église, de superviser les synodes et les conciles, de déléguer ces mêmes pouvoirs aux autorités civiles en Amérique, etc.

A l'époque fernandine (1504-1516), à partir de la nomination des trois premiers évêques par Rome le 15 novembre 1504, le roi témoigne au pape sa volonté « patronale », au point même qu'il exige et obtient par bulle du 28 juillet 1508 (*Universalis Ecclesiae*) que Rome annule ces nominations, parce que les évêques n'avaient pas choisi quels seraient les sièges ni les limites des nouveaux évêchés. Après avoir été élevés à cette dignité, les trois candidats fondent eux-mêmes les diocèses de Saint-Domingue, Concepción de la Vega et Puerto Rico, au cours du consistoire du 8 au 13 novembre 1511. Les trois premiers évêques, Garcia de Padilla, Alonso Manso et Pedro Suarez de Deza se réunirent avec le roi en mai 1512 pour en arriver à la *Capitulation de Burgos*, où ils durent s'engager explicitement à défendre le « patronage » royal. Les « exécutoires ³ » leur furent accordés le 27 décembre 1512.

Il y a une époque de transition (1516-1524) commencée par la régence de Cisneros, au sein de laquelle s'instituèrent encore les diocèses de Santiago de Cuba (1517) et de Carolense (1519), liste à laquelle nous devrions ajouter pour qu'elle soit complète, l'évêché de Santa Maria la Antigua (Panama) fondé au temps de Fernando (1513).

Le système « patronal » acquit une forme définitive pour toute l'époque coloniale avec le *Conseil des Indes* (1524), lequel sous la présidence du Cardinal Loaysa avait été projeté à Valladolid en 1523. Le *Conseil* continuera à organiser tout un système juridique qui, avec le temps, s'appellera les *Lois des Indes* (*Brevets Royaux* émanant de la couronne qui seront réunis en six volumes, en 1681 seulement). Bien qu'ayant été conçues au xvi^e siècle, les *Lois des Indes* contiennent déjà les plus importantes réglementations du droit « patronal » du Roi. Il y est dit que « le droit de patronage ecclésiastique nous appartient dans tout l'état des Indes » (l. I, tit. VI), c'est ainsi que « les archevêchés, évêchés et presbytères de nos Indes sont pourvus selon notre proposition à notre très Saint Père » (*ibid.*).

Nous voyons maintenant quels étaient les préliminaires pour qu'un évêque puisse exercer sa fonction pastorale en Amérique. Jusqu'en 1620, le *Conseil* institua 29 évêchés en Amérique, le premier étant celui du Mexique (au cours du Consistoire du 2 septembre 1530) et le dernier, celui de Durango (le 28 septembre 1620).

3. On appelle « exécutoires » l'ensemble de « Brevets Royaux » (ordonnances du Roi) qui permet d'« exécuter », de « réaliser » les bulles du consistoire romain.

Au *Conseil*, des candidats à diverses fonctions arrivaient continuellement d'Amérique; le *Conseil* prenait des informations dans la péninsule ibérique même. Les qualités requises étaient : études universitaires (il y eut des professeurs de Salamanque, de nombreux maîtres de théologie, des docteurs, etc.), expérience d'une direction (prieurs de couvents, gardiens, ofm, doyens de chapitres ecclésiastiques, présidents de l'Inquisition, etc.) et presque toujours vertu et esprit de pauvreté éprouvés. En ce domaine, le *Conseil* choisissait des candidats que ni les églises des conquérants, ni Rome n'auraient mieux choisis ⁴.

Après avoir choisi les candidats à un siège, de un à trois (avec des priorités), on prévenait par écrit l'élu, qui n'acceptait pas toujours. Si l'élu acceptait, sa candidature était présentée à Rome par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne auprès du pape. Les présentations pouvaient être retardées, mais peu furent repoussées. Le consistoire romain étudiait la présentation au cours d'une réunion, et votait sa décision plusieurs jours après. Le cardinal-protecteur de Castille, prenait les responsabilités devant le consistoire. Les actes consistoriaux portaient la date du consistoire qui votait la nomination. Après des étapes prolongées de corrections, législations, confrontations, copies, etc., la *bulle* était enregistrée à la chancellerie du Latran et expédiée par la Chambre Apostolique.

Pendant ce temps, et comme les négociations étaient longues, le *Conseil* prit l'habitude de donner aux *élus* et à ceux qui étaient proposés un *brevet royal* de « requête et charge », par lequel, sans attendre la bulle, ils pouvaient aller en Amérique, le présenter aux autorités civiles et ecclésiastiques et prendre, en attendant, la charge de quelques-unes des fonctions pastorales. Cette coutume fut critiquée par saint Thuribio, archevêque de Lima. Quand le *Conseil* recevait la bulle concernant la nomination de l'évêque, il étendait alors ce qui s'appelait les « exécutoires » (brevet royal qui permettait que s'accomplissent les dispositions du pape). Sans « exécutoires » l'évêque ne pouvait pas, de façon définitive, prendre en charge son évêché, de même qu'un Concile, un Synode, ou toute autre initiative aux Indes, était sans valeur.

Par exemple Pablo de Talavera, évêque de Tlaxcala fut élu par le Conseil du 29 août 1543, nommé par le consistoire du 2 avril 1544; ayant reçu les *exécutoires* le 17 octobre de la même année, il arrivait à son diocèse le 24 juillet 1548, était consacré le 7 avril 1549 et mourut le 19 octobre 1557. L'habitude fut prise d'exiger de l'évêque, pour qu'il reçut les exécutoires, un « serment de fidélité ⁵ » au « patronage », ensuite il pouvait être consacré évêque, en Amérique, et par l'intermédiaire d'un seul évêque, avec du baume indigène ⁶.

4. Cf. *Les évêques hispano-américains*, p. 49 (CIDOC, vol. II, pp. 171-176).

5. *Ibid.*, pp. 55-56 (pp. 186-187).

6. *Ibid.*, pp. 56-57 (pp. 188-190).

Mais le système « patronal » exigeait quelque chose de plus. Le nouvel évêque, pour prendre en charge son nouveau diocèse, devait présenter les « exécutoires » et la bulle (ou le Brevet Royal de « requête et charge ») au Vice-Roi, à la Cour de Justice, au Gouverneur ou au chapitre ecclésiastique qui était en train de gouverner le diocèse en « siège vacant ». Tout cela était source d'interminables querelles, puisque tant de pouvoirs et de droits « patronaux » produisaient sans cesse des interférences, des conflits et des contradictions.

Le roi, alors, par le Conseil des Indiens, avait, grâce au « patronage » un système juridique qui lui permettait de dominer parfaitement l'Église, laquelle, néanmoins, cherchait toujours, dans la vie quotidienne, à échapper à son omnipotence. Par ailleurs, le « patronage » empêchait totalement Rome d'influencer de quelque manière que ce soit l'Amérique. La *Propaganda fide* (1623) ne sera alors plus présente en Amérique Latine jusqu'au XIX^e siècle bien entamé. Le nonce à Madrid ne put jamais obtenir une nonciature américaine, de même que le roi ne put jamais atteindre un patriarcat des Indes avec de véritables pouvoirs ecclésiastiques autonomes.

III. SOCIOGRAPHIE DE LA DÉSIGNATION DES ÉVÊQUES

Pour pouvoir juger du système de désignation des évêques, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'élaborer quelques tableaux qui nous permettent d'évaluer numériquement la réalité.

Depuis 1511 jusqu'à la fin de 1620, 292 candidats furent choisis et présentés à Rome par le roi et le *Conseil*. Parmi les présentés, 243 furent nommés par une bulle consistoriale, ce qui représente 159 évêques résidants (avec 187 périodes de gouvernement ecclésiastique). Fernando (mort en 1516) ne présenta pas de candidats créoles. Carlos V (qui abdiqua en 1555) désigna seulement 3,10% de créoles, de même Felipe (mort en 1598); par contre Felipe III (jusqu'en 1620) présenta 38% de créoles. Parmi eux 33% de prêtres séculiers furent présentés, 32% de religieux dominicains (d'activité remarquable pour la défense de l'Indien) et le reste furent des franciscains, des augustiniens, etc. Parmi les 23 évêques créoles présentés, 12 étaient du Mexique, 4 de Lima et 1 de Cusco, Arrequipa, etc.

Le temps dont on avait besoin pour la nomination d'un évêque est du plus grand intérêt pour juger le système « patronal ». Au cours des 187 périodes de gouvernement, chacune de celle-ci durait en moyenne 12 ans et 9 mois, étant occupée effectivement par le résidant 8 ans et 1 mois. Si nous considérons la question à travers des archevêchés ou des régions, la physionomie est encore plus significative⁷ :

7. D'après *Les évêques hispano-américains...*, pp. 37-44.

Tableau comparatif du temps exact en mois
de « siège vacant » et de gouvernement effectif de l'évêque résident (1511-1620)

ARCHIDIOCÈSE OU RÉGION	MOIS DE PRÉSENCE ÉPISCOPALE	MOIS DE « SIÈGE VACANT »	POURCENTAGE DE TEMPS DE « SIÈGE VACANT »
Saint-Domingue	3.344	1.765	34,5 %
Amérique centrale	3.586	1.809	33,5 —
Mexique	3.733	1.485	28,4 —
Santa-Fé	2.656	841	24,0 —
Lima	3.627	2.994	45,2 —
La Plata	1.250	1.459	53,8 —
MOYENNE :			36,2 %

On peut alors se rendre compte que, dans la région de l'archidiocèse de La Plata (Chuquisaca), l'actuelle Bolivie, l'Argentine et le Paraguay) le « siège vacant » dépassait le temps de présence pastorale (53,8 %). Cette région était, à cette époque, reliée à l'Espagne par la voie de l'océan Pacifique, la nouvelle de la mort de l'évêque devait alors passer par le Pérou et Panama-Caribe, pour atteindre l'Espagne par l'Atlantique Nord. Les évêques devaient suivre le même chemin. Dès lors le système « patronal » se trouvait inadéquat en raison de l'immensité géographique. Il n'en était pas ainsi par exemple à Santa-Fe de Bogotá (actuelle Colombie) où la présence épiscopale fut la plus élevée de l'époque, dépassant la « moyenne » de Saint-Domingue, beaucoup mieux situé à ce point de vue.

Ces calculs sociographiques nous aident à nous faire une idée plus approchée du « patronage », et nous permet alors de pouvoir évaluer avec une certaine proximité son importance, ses limites et ses avantages au XVI^e siècle.

IV. LE « PATRONAGE » DE LA CHRÉTIENTÉ COLONIALE ET SA CRISE

Dans un autre article de *Concilium*⁸, nous avons démontré la crise que produisit, au niveau de la science, le passage de la chrétienté (en tant que totalité *culturelle* « incluant » le christianisme) à une civilisation profane dans laquelle le christianisme retrouve une liberté salutaire

8. Cf. « De la sécularisation au sécularisme de la science », *Concilium*, 47 (septembre 1969), 81-101.

pour envisager la mission universelle effective. De même manière, la lente disparition de ce que nous pouvons appeler la « chrétienté coloniale latino-américaine » permet aujourd'hui à l'église latino-américaine, où l'on est en train de prendre conscience de ce que cela signifie, de s'engager activement, au-dessus de la culture hispanico-européenne, dans la lutte de la libération historique du continent. L'épiscopat du xvi^e siècle latino-américain eut d'éminentes valeurs, et si nous devons juger le « patronage », au cours de ce siècle, par les personnes qu'il a élues et par son attitude générale, nous ne pouvons que dire qu'il s'agit d'une des périodes les plus importantes de l'histoire de l'épiscopat « réformé » de l'Église catholique. Mais, bien vite (xvii^e et xviii^e siècles), le « patronage » fait sentir le poids de son accablant système institutionnel régalian, système qui transforme l'évêque en un moment de la bureaucratie coloniale hispanique. C'est ainsi que, au cours de la période appelée « guerres de l'Indépendance » du xix^e siècle (1809-1825), l'Épiscopat n'eut presque aucun rôle, mais c'est par contre, opposé à l'engagement révolutionnaire et patriotique du jeune clergé créole. La crise du xix^e siècle, la réaction qui s'est fait sentir depuis (à partir de 1930 avec un idéal de la « Nouvelle Chrétienté »), est, finalement, le point de départ d'une nouvelle attitude. Par exemple les déclarations de l'épiscopat péruvien, en août 1971, quand il indique, selon les propositions pour le dernier synode, non seulement la possibilité mais même le consentement de bien des chrétiens à s'engager dans une « voie socialiste » (en opposition à la voie marxiste, parce que bureaucratique et antidémocratique), nous montre que le jour vient où, ayant laissé bien en arrière le système « patronal », les évêques latino-américains en majorité peuvent dire : « Redressez-vous et relevez la tête car votre libération est proche » (*Lc 21, 28*).

Une dernière indication. La situation latino-américaine, celle de son épiscopat, étant héritière de l'unique « chrétienté coloniale » (ni celles de Byzance ou d'Europe latine ne furent *coloniales*, ni le monde arabe, l'Afrique et l'Asie ne furent *christianisés*), place cet épiscopat dans la situation d'être le *seul* qui puisse vivre, comme post-chrétienté, l'expérience de la « lutte de la libération » continentale. Cette situation *unique* doit indiquer aux historiens de l'Église européens que l'histoire de l'Église d'Amérique Latine ne peut être simplement reléguée comme un appendice final dans l'« histoire des missions » (comme l'ont fait jusqu'à présent les histoires de l'Église françaises, allemandes, etc.) parce qu'il s'agit d'une « chrétienté » (l'une des trois avec la chrétienté byzantine et latine, bien que dépendante). Le lieu *sui generis* d'Amérique Latine peut seulement être décrit par les Latino-Américains eux-mêmes, rarement convoqués aux tables rondes, dans les séminaires, dans les discussions d'ensemble de l'histoire de l'Église... européenne, qui passe quelquefois pour être l'histoire *universelle* de l'Église catholique.

(Traduit de l'espagnol par Blandine Ashe.)